

NOTICE D'INFORMATION EN APPLICATION DE L'ARRÊTÉ DU 11 JANVIER 1999 MODIFIÉ RELATIF À L'INFORMATION SUR LES PRIX DES PRESTATIONS FUNÉRAIRES

La présente notice synthétise les informations essentielles à connaître avant la souscription d'un engagement auprès d'un opérateur funéraire. Les informations complètes sur les services proposés figurent dans la documentation générale mise en libre consultation par l'opérateur funéraire dans son établissement et, le cas échéant, sur son site internet.

Des informations pratiques sont également disponibles sur les sites service-public.gouv.fr (rubrique « Un proche est décédé »), pour-les-personnes-agees.gouv.fr (rubrique « Après le décès en EHPAD ») et economie.gouv.fr/dgccrf.

Préalablement à toute démarche auprès d'un opérateur funéraire :

- les funérailles engendrent généralement des frais. Par anticipation d'un décès et, en tout état de cause, avant de vous engager avec un opérateur funéraire, pensez à vérifier si le défunt a souscrit un contrat obsèques. Pour ce faire, vous pouvez notamment interroger l'AGIRA via son formulaire en ligne. A défaut, les funérailles seront à régler par les héritiers, qui peuvent recourir aux avoirs bancaires du défunt ;
- l'inhumation ou la crémation du défunt doit s'organiser dans un délai de 14 jours calendaires (*). Ce délai doit vous permettre d'obtenir des devis établis par différentes entreprises de pompes funèbres pour les comparer ;
- la liste des opérateurs funéraires habilités est affichée dans les locaux d'accueil des chambres mortuaires, funéraires et des crématoriums et est disponible en préfecture, en mairie et dans les établissements de santé. La liste des chambres funéraires habilitées est disponible dans ces mêmes établissements et affichée dans les locaux des chambres mortuaires des établissements de santé.

Lorsque vous vous rendez chez un opérateur funéraire :

- la remise du devis funéraire est gratuite et sans engagement. Si vous acceptez le devis, un bon de commande sera établi pour concrétiser l'accord ;
- la notice d'information sur les soins de conservation doit vous être remise par l'opérateur funéraire ;
- en cas de litige avec l'opérateur funéraire, vous pouvez saisir le médiateur de la consommation auquel il a adhéré.

Certaines prestations sont réglementairement obligatoires :

- la fourniture du cercueil avec une plaque d'identité, une cuvette étanche et quatre poignées ;
- la housse mortuaire en cas de transport avant mise en bière ;
- si le défunt en est porteur, le retrait d'une prothèse (stimulateur cardiaque) fonctionnant au moyen d'une pile incompatible avec l'inhumation ou la crémation ;
- si vous optez pour une inhumation : le personnel pour l'inhumation, le creusement et le comblement de la fosse, l'ouverture et la fermeture du caveau ;
- si vous optez pour une crémation : le personnel pour la crémation, la fourniture de l'urne avec la plaque et les prestations associées (scellement, dépôt en columbarium, inhumation sinon dispersion).

Certaines prestations ne sont réglementairement obligatoires qu'en fonction des circonstances :

- les soins de conservation (actes de thanatopraxie) en cas de transport international du corps, selon la législation du pays d'accueil ou les règles fixées par la compagnie aérienne ;

- le cercueil hermétique muni d'un filtre épurateur en cas de cercueil fermé soit à résidence, soit dans un édifice cultuel ou dans un caveau provisoire, pour une durée excédant six jours, en cas de transport international du corps, selon la législation du pays d'accueil ou les règles fixées par la compagnie aérienne, et en cas d'infection transmissible ou décision du préfet.

Vous pouvez librement accepter ou refuser les autres prestations qui vous sont proposées, dans la mesure où elles sont optionnelles.

Le transport du corps avant et après mise en bière est réalisé en fonction des circonstances et de vos choix. Dans tous les cas, il doit être opéré par un véhicule funéraire conforme aux prescriptions techniques prévues par la réglementation.

Avant mise en bière, le transport du corps du défunt vers le lieu de mise en bière, où il va être conservé à cet effet, doit intervenir dans les 48 heures suivant le décès. Ce lieu peut être, au choix de sa famille :

- son domicile (y compris un EHPAD) ou la résidence d'un membre de sa famille. La conservation du corps peut notamment être réalisée par la location d'un matériel de réfrigération ou la pose de carboglace, à la charge des familles. Les frais liés à la présence du défunt en EHPAD jusqu'à l'inhumation ou la crémation, qui a lieu au plus tard 14 jours calendaires suivant le décès, sont ceux relevant du contrat d'hébergement, sans frais spécifiques supplémentaires ;
- une chambre mortuaire, lorsque l'EHPAD ou l'établissement de soins en dispose. Dans ce cas, la mise à disposition de la chambre mortuaire est gratuite pendant 3 jours ;
- une chambre funéraire gérée par une commune, un opérateur funéraire ou une association. Le séjour du corps en chambre funéraire est payant. Toutefois, lorsque l'autorisation du transfert du défunt a été demandée à la famille par l'établissement de santé sans chambre mortuaire ou l'EHPAD, les frais de transport du corps vers la chambre funéraire et les trois premiers jours suivant l'admission sont payés par l'établissement. Ces frais ne peuvent donc être facturés aux familles.

La dispersion des cendres en pleine nature par la famille est libre et gratuite mais elle doit être déclarée auprès de la mairie de la commune du lieu de naissance du défunt. Seule la dispersion des cendres réalisée par un opérateur funéraire habilité peut donner lieu à une facturation.

(*) Ce délai peut varier en raison du lieu (outre-mer, pays étranger ou sur la voie publique) ou des causes (maladie, obstacle médical-légal, recherche en vue d'analyses) du décès. Veuillez vous informer auprès de votre opérateur funéraire.

Document reproduisant le modèle de notice figurant à l'annexe de l'arrêté du 13 août 2026 relatif à la notice d'information définie à l'article R. 2223-24-1 du code général des collectivités territoriales. Entrée en vigueur : 1er octobre 2026.



**PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ATLANTIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Sous-préfecture de Bayonne

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

portant habilitation dans le domaine funéraire

LE PRÉFET DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES
Chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret du 6 novembre 2024 portant nomination de Monsieur Jean-Marie GIRIER, préfet des Pyrénées-Atlantiques ;

Vu le décret du 13 juin 2025 portant nomination de Monsieur Mathieu DUHAMEL, sous-préfet de Bayonne ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 64-2025-06-26-00004 du 26 juin 2025 donnant délégation de signature à Monsieur Mathieu DUHAMEL, sous-préfet de Bayonne ;

Vu la demande d'habilitation en date du 18 septembre 2025 présentée par Monsieur Romain PAHINDRIOT, gérant de l'entreprise F. LECLERC, sise 143 avenue Henri de Navarre à Bayonne (64100) ;

Sur proposition de Madame la secrétaire générale de la sous-préfecture de Bayonne ;

ARRÊTE

Article 1.— L'entreprise F. LECLERC, sise 143 avenue Henri de Navarre à Bayonne (64100), dirigée par Monsieur Romain PAHINDRIOT, est habilitée pour exercer, sur l'ensemble du territoire, les activités funéraires suivantes :

- transport de corps avant et après mise en bière
- organisation des obsèques
- gestion et utilisation d'une chambre funéraire
- soins de conservation (en sous-traitance : SARL Codet Thanatopraxie)
- fourniture des housses, cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs, ainsi que les urnes cinéraires
- fourniture des corbillards et de voitures de deuil
- fourniture des personnels et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations

Article 2.— Le numéro de l'habilitation est : 25-64-0084

Article 3.— La durée de la présente habilitation est fixée à CINQ ANS.

Article 4.— Tout changement susceptible de modifier la présente habilitation doit être déclaré dans un délai de deux mois au préfet du département concerné.

Article 5.— La présente habilitation peut être suspendue ou retirée en cas de non-respect du règlement national des pompes funèbres et de l'ensemble des dispositions relatives aux opérations funéraires fixées par le code général des collectivités territoriales.

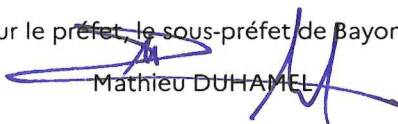
Article 6.— Monsieur le sous-préfet de Bayonne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques et dont une copie sera adressée à Monsieur Romain PAHINDRIOT.

Article 7.— La présente décision peut faire l'objet :

- d'un recours gracieux auprès du préfet des Pyrénées-Atlantiques ou d'un recours hiérarchique auprès du Ministère de l'intérieur dans un délai de deux mois à compter de sa notification, pour conserver la possibilité de saisir le tribunal administratif,
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de la date de rejet du recours administratif.

Bayonne, le 25 septembre 2025

Pour le préfet, le sous-préfet de Bayonne,


Mathieu DUHAMEL

Bayonne, le 25 septembre 2025

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser, sous ce pli, une copie de mon arrêté portant habilitation dans le domaine funéraire de votre entreprise, sise 143 avenue Henri de Navarre à Bayonne (64100), ainsi que l'attestation qui lui est rattachée.

Cette habilitation est délivrée pour une durée de cinq ans et renouvelable à votre demande.

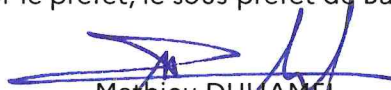
J'appelle votre attention sur le fait que cette habilitation peut vous être suspendue ou retirée, à tout moment, pour les motifs suivants :

- non respect des conditions auxquelles était soumise sa délivrance ;
- non respect du règlement national des pompes funèbres ;
- non exercice ou cessation d'exercice des activités au titre desquelles elle a été délivrée ;
- atteinte à l'ordre public ou danger pour la salubrité publique.

Je vous serais donc obligé de bien vouloir me faire part des changements d'activités que votre entreprise pourrait connaître (activités supplémentaires, cessation d'activité, changement de propriétaire).

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le préfet, le sous-préfet de Bayonne,


Mathieu DUHAMEL

Monsieur Romain PAHINDRIOT
Gérant de l'entreprise F. LECLERC
143 Avenue Henri de Navarre
64100 BAYONNE

Bayonne, le 25 septembre 2025

LE SOUS-PREFET DE L'ARRONDISSEMENT DE BAYONNE

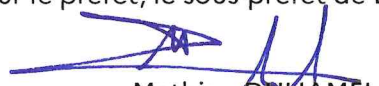
ATTESTE que l'entreprise F. LECLERC, dirigée par Monsieur Romain PAHINDRIOT, sise 143 avenue Henri de Navarre à Bayonne (64100) est habilitée pour exercer les activités funéraires suivantes, pour une durée de cinq ans :

- transport de corps avant et après mise en bière
- organisation des obsèques
- soins de conservation (en sous-traitance : SARL Codet Tanathopraxie)
- gestion et utilisation d'une chambre funéraire
- fourniture des housses, cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs, ainsi que les urnes cinéraires
- fourniture des corbillards et de voitures de deuil
- fourniture des personnels et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations

L'habilitation délivrée porte le n° **25-64-0084**

La présente attestation est délivrée pour valoir ce que de droit.

Pour le préfet, le sous-préfet de Bayonne,


Mathieu DUCHAMEL



F. LECLERC Bayonne

RN. 117 - 143 avenue Henri de Navarre

64100 BAYONNE - France

Tél : 05.59.55.86.56 Fax : 05 59 29 98 84

Email : agence.bayonne@cridel.fr

Habilitation : 25-64-0084 - SIRET : 48776196700040

Tarif applicable au 19/10/2026

LEGENDE

**** : Prestations sous-traitées, conformément aux informations portées dans l'habilitation**

NOTICE D'INFORMATIONS

SELON L'ARRÊTÉ DU 11 FEVRIER 2025

A compter du 1er juillet 2025, seules les prestations suivantes ont un caractère obligatoire dans le devis funéraire.

- Retrait d'une prothèse fonctionnant au moyen d'une pile (à l'exception de celles compatibles avec l'inhumation ou la crémation).
- Housse mortuaire (en cas de transport avant mise en bière).
- Cercueil (essence du bois ou autre matériau conformément à l'arrêté du 20 décembre 2018 pris en application des articles R. 2213-25 et R. 2213-25-1 du CGCT) avec cuvette étanche et quatre poignées, plaque d'identité et/ou Cercueil hermétique muni d'un filtre épurateur (si l'une des conditions de l'article R.2213-26 du CGCT est remplie)
- Personnel pour inhumation
- Creusement et comblement de fosse
- Ouverture/fermeture de caveau
- Personnel pour crémation
- Fourniture d'une urne avec sa plaque
- Dispersion des cendres en jardin du souvenir ou Dépôt de l'urne dans un columbarium ou Scellement sur un monument funéraire ou Inhumation de l'urne
- Vacation de police (article R. 2213-48 du CGCT)
- Redevance de crémation (si prévue par le gestionnaire du crématorium)

SELON L'ARRÊTÉ DU 13 AOÛT 2026

Les prestations suivantes, bien que non obligatoires, peuvent être réglementairement obligatoires selon les circonstances du décès et les choix opérés par les familles.

- les soins de conservation (actes de thanatopraxie) en cas de transport international du corps, selon la législation du pays d'accueil ou les règles fixées par la compagnie aérienne ;
- le cercueil hermétique muni d'un filtre épurateur en cas de cercueil fermé soit à résidence, soit dans un édifice culturel ou dans un caveau provisoire, pour une durée excédant six jours, en cas de transport international du corps, selon la législation du pays d'accueil ou les règles fixées par la compagnie aérienne, et en cas d'infection transmissible ou décision du préfet.

Les autres prestations proposées, relevant du libre choix de la famille, sont optionnelles.



F. LECLERC Bayonne

RN. 117 - 143 avenue Henri de Navarre

64100 BAYONNE - France

Tél : 05.59.55.86.56 Fax : 05 59 29 98 84

Email : agence.bayonne@cridel.fr

Habilitation : 25-64-0084 - SIRET : 48776196700040

Tarif applicable au 19/10/2026

	Prestation		Taux TVA	HT	TTC
	Obligatoire	Non obligatoire			
1A - Préparation et organisation des obsèques					
Démarches et formalités					
Démarches et formalités administratives, au-delà des 50 kms aller-retour, pour déclarations et autorisations diverses (mairie, cimetière, culte, police...)		X	20 %	283.33 €	340.00 €
L'accompagnement administratif après décès. La prise en charge par notre assistant des démarches post obsèques (Réversion, Assurance, Abonnement etc..)		X	20 %	207.50 €	249.00 €
La préparation et l'organisation des obsèques, l'accomplissement des démarches pour la réalisation des obsèques (dans la limite des 50 kms aller-retour) La remise du dossier comprenant le guide et la documentation personnalisée nécessaire aux démarches après obsèques. Parution de l'avis de décès en ligne et remise des condoléances depuis notre site internet cridel.fr - L'accompagnement gratuit par notre Service Conciergerie		X	20 %	220.00 €	264.00 €
Démarches et formalités administratives locales dans la limite de 50 kms aller-retour pour déclarations et autorisations diverses (mairie, cimetière, culte, police...)		X	20 %	162.50 €	195.00 €
Démarches et formalités administratives: rapatriement à l'étranger pour déclarations et autorisations diverses (mairie, consulat, préfecture, police...)		X	20 %	394.17 €	473.00 €
Chambre funéraire Anglet					
Admission au funérarium d'Anglet, la présentation en salon privé (après soins et mise en bière) forfait 6 jours.		X	20 %	533.33 €	640.00 €
Réception et dépôt d'un cercueil fermé, en attente d'inhumation ou de crémation. Possibilité de présentation en salon dans la limite d'une heure. forfait 6 jours.		X	20 %	100.00 €	120.00 €
Admission simple au funérarium d'Anglet, cellule réfrigérée (pas de visites, pas de salon) forfait 6 jours.		X	20 %	250.00 €	300.00 €
Salon temporaire pour un recueillement 2 heures avant la fermeture du cercueil		X	20 %	191.67 €	230.00 €
Supplément pour l'admission au funérarium d'Anglet durant les heures de nuit (19h-8h), les dimanches et jours fériés.		X	20 %	83.33 €	100.00 €
Aménagement du salon au funérarium de Anglet pour une cérémonie, civile ou religieuse (maxi 20pers.)		X	20 %	79.17 €	95.00 €
La journée supplémentaire au funérarium d'Anglet (au-delà des 6 jours).		X	20 %	58.33 €	70.00 €
Chambre funéraire Bayonne					
La présentation permanente en salon au funérarium de Bayonne Sud-Landes (pendant les heures d'ouvertures du funérarium dans la limite des 6 jours)		X	20 %	358.33 €	430.00 €
La journée supplémentaire au funérarium de Bayonne Sud-Landes (au-delà des 6 jours).		X	20 %	58.33 €	70.00 €
L'admission au funérarium de Bayonne Sud-Landes (la mise à		X	20 %	200.00 €	240.00 €

Pompes Funebres du Pays Basque - SAS au capital de 280000 euros - 2 chemin de Harriondoa B.P. 32 64250 CAMBO LES BAINS - France

RCS B 487 761 967 Ville du greffe Bayonne - APE 9603Z - Responsable légal : Romain PAHINDRIOT

N° TVA : FR 7648776196700016 - SIREN 487761967 - SIRET 48776196700016 - Tva sur les débits - N° Orias : 07025877 www.cridel.fr



F. LECLERC Bayonne

RN. 117 - 143 avenue Henri de Navarre

64100 BAYONNE - France

Tél : 05.59.55.86.56 Fax : 05 59 29 98 84

Email : agence.bayonne@cridel.fr

Habilitation : 25-64-0084 - SIRET : 48776196700040

Tarif applicable au 19/10/2026

	Prestation		Taux TVA	HT	TTC
	Obligatoire	Non obligatoire			
disposition des installations techniques, forfait 6 jours)					
La mise à disposition du laboratoire au funérarium de Bayonne Sud-Landes pour la toilette ou le soin.		X	20 %	83.33 €	100.00 €
Supplément pour l'admission au funérarium de Bayonne Sud-Landes durant les heures de nuit, les dimanches		X	20 %	100.00 €	120.00 €
La mise à disposition de la salle de cérémonie au funérarium de Bayonne Sud-Landes.		X	20 %	116.67 €	140.00 €
La présentation temporaire en salon pendant 1 heures avant le départ (au funérarium de Bayonne Sud-Landes)		X	20 %	208.33 €	250.00 €
Chambre funéraire Cambo					
La présentation temporaire en salon pendant 1h avant le départ au funérarium de Cambo les bains		X	20 %	250.00 €	300.00 €
La présentation permanente en salon au funérarium de de Cambo les Bains (forfait 3 jours)		X	20 %	375.00 €	450.00 €
La journée supplémentaire au funérarium de Cambo les Bains (au-delà des 3 jours).		X	20 %	58.33 €	70.00 €
L'admission au funérarium de Cambo les Bains (la mise à disposition des installations techniques)		X	20 %	162.50 €	195.00 €
La mise à disposition du laboratoire au funérarium de Cambo les Bains pour la toilette ou le soin.		X	20 %	104.17 €	125.00 €
Supplément pour l'admission au funérarium de Cambo durant les heures de nuit, les dimanches. A partir de 18h		X	20 %	100.00 €	120.00 €
La mise à disposition de la salle de cérémonie au funérarium de Cambo les Bains.		X	20 %	141.67 €	170.00 €
Soins somatiques					
Bocal de soins		X	20 %	12.50 €	15.00 €
Le soins de conservation et de présentation avec retouche si nécessaire - soins de conservation obligatoires selon les circonstances **		X	20 %	297.50 €	357.00 €
La toilette mortuaire: préparation et habillage du défunt. **		X	20 %	145.83 €	175.00 €
Le retrait d'une prothèse fonctionnant au moyen d'une pile. **	X		20 %	145.83 €	175.00 €
Faire-parts					
Réalisation de 50 cartes de remerciements et enveloppes assorties.		X	20 %	37.50 €	45.00 €
Réalisation de faire-part: les 25 premiers exemplaires et enveloppes assorties.		X	20 %	37.50 €	45.00 €
Réalisation de faire-part: les 25 suivants et enveloppes assorties.		X	20 %	25.00 €	30.00 €
Articles funéraires					
Assemblage Photo couleur 9X12 (sans trous)		X	20 %	60.00 €	72.00 €
Pieds pour plaque (la paire)		X	20 %	8.33 €	10.00 €
Godets plastique avec forme-bouquet		X	20 %	10.00 €	12.00 €
Interbronze		X	20 %	3.33 €	4.00 €
Interplastique à graver personnalisé		X	20 %	3.33 €	4.00 €
Interplus résine or et noir		X	20 %	3.33 €	4.00 €



F.LECLERC Bayonne

RN. 117 - 143 avenue Henri de Navarre

64100 BAYONNE - France

Tél : 05.59.55.86.56 Fax : 05 59 29 98 84

Email : agence.bayonne@cridel.fr

Habilitation : 25-64-0084 - SIRET : 48776196700040

Tarif applicable au 19/10/2026

	Prestation		Taux TVA	HT	TTC
	Obligatoire	Non obligatoire			
Photo couleur ovale filet or 11X15 (sans trous)		X	20 %	230.83 €	277.00 €
Photo couleur ovale filet or 6X8 (sans trous)		X	20 %	145.00 €	174.00 €
Photo couleur ovale filet or 9X12 (sans trous)		X	20 %	175.83 €	211.00 €
Photo couleur ovale sans filet 9X12 (sans trous)		X	20 %	165.83 €	199.00 €
Photo couleur ovale sans filet or 6X8 (sans trous)		X	20 %	135.00 €	162.00 €
Photo couleur ovale sans filet or 8X10 (sans trous)		X	20 %	130.00 €	156.00 €
Photo noir et blanc ovale avec filet or 6.7X 8.7 (sans trous)		X	20 %	100.00 €	120.00 €
Photo noir et blanc ovale avec filet or 7X10 (sans trous)		X	20 %	120.00 €	144.00 €
Photo noir et blanc ovale avec filet or 9X12 (sans trous)		X	20 %	130.00 €	156.00 €
Photo noir et blanc ovale sans filet or 6.7X 8.7 (sans trous)		X	20 %	95.00 €	114.00 €
Photo noir et blanc ovale sans filet or 7X10 (sans trous)		X	20 %	95.00 €	114.00 €
Photo noir et blanc ovale sans filet or 8X10 (sans trous)		X	20 %	98.33 €	118.00 €
Photo noir et blanc ovale sans filet or 9X12 (sans trous)		X	20 %	100.00 €	120.00 €
Porte bouquet		X	20 %	77.50 €	93.00 €
Autres Frais					
Honoraires d'intermédiation pour la souscription d'un Contrat Obsèques		X	0 %	200.00 €	200.00 €

2 - Transport du défunt avant mise en bière (sans cercueil)

Transport du défunt avant mise en bière

L'agent funéraire supplémentaire dans le cadre du transport du corps avant mise en bière (Uniquement dans la localité d'intervention)		X	20 %	83.33 €	100.00 €
Le transport avant mise en bière local durant les heures de nuit, les dimanches et les jours fériés.		X	10 %	227.27 €	250.00 €
Le transport avant mise en bière local, dans la limite des 50 kms aller-retour. Le véhicule et son brancardier pour le transport du lieu du décès à la chambre funéraire ou autre destination.		X	10 %	159.09 €	175.00 €
La housse de protection biodégradable.	X		20 %	45.83 €	55.00 €
La prise en charge pour le transport avant mise en bière au-delà des 50 kms aller-retour.		X	10 %	81.82 €	90.00 €
kms aller-retour. Pour un transport avant mise en bière. Le véhicule et son chauffeur pour le transport du lieu du décès à la chambre funéraire ou autre destination.(au-delà des 50 kms aller-retour)		X	10 %	1.18 €	1.30 €

3 - Cercueil et accessoires

Cercueil et accessoires

Gravure sur plaque d'identité de columbarium en résine fournie par les services de la commune. (Gravure uniquement)	X		20 %	16.67 €	20.00 €
Plaque d'identité, finition dorée avec inscription pour le columbarium	X		20 %	41.67 €	50.00 €
Cercueil ARTZA MENDI,	X		20 %	1052.50 €	1263.00 €
Cercueil bébé laqué Blanc équipé complet	X		20 %	350.00 €	420.00 €
Cercueil BEHORLEGUY,	X		20 %	1419.17 €	1703.00 €
Cercueil enfant équipé complet	X		20 %	475.00 €	570.00 €

Pompes Funebres du Pays Basque - SAS au capital de 280000 euros - 2 chemin de Harriondoa B.P. 32 64250 CAMBO LES BAINS - France

RCS B 487 761 967 Ville du greffe Bayonne - APE 9603Z - Responsable légal : Romain PAHINDRIOT

N° TVA : FR 7648776196700016 - SIREN 487761967 - SIRET 48776196700016 - Tva sur les débits - N° Orias : 07025877 www.cridel.fr



F.LECLERC Bayonne

RN. 117 - 143 avenue Henri de Navarre

64100 BAYONNE - France

Tél : 05.59.55.86.56 Fax : 05 59 29 98 84

Email : agence.bayonne@cridel.fr

Habilitation : 25-64-0084 - SIRET : 48776196700040

Tarif applicable au 19/10/2026

	Prestation		Taux TVA	HT	TTC
	Obligatoire	Non obligatoire			
Cercueil EREBI,	X		20 %	508.33 €	610.00 €
Cercueil IBARDIN (hors mesure et/ou laqué blanc),	X		20 %	916.67 €	1100.00 €
Cercueil IBARDIN,	X		20 %	869.17 €	1043.00 €
Cercueil IRATY (hors mesure et/ou laqué blanc),	X		20 %	1283.33 €	1540.00 €
Cercueil IRATY,	X		20 %	1235.83 €	1483.00 €
Cercueil LAUBURU, chêne massif FABRICATION SOULE PAYS BASQUE	X		20 %	938.33 €	1126.00 €
Cercueil Musulman Complet	X		20 %	1356.67 €	1628.00 €
Cercueil spécial sur commande	X		20 %	206.67 €	248.00 €
Cercueil URSUYA,	X		20 %	801.67 €	962.00 €
Plaque d'identité double liseret, finition dorée avec inscription.	X		20 %	35.00 €	42.00 €
Plaque d'identité, finition dorée avec inscription.	X		20 %	20.00 €	24.00 €
Garniture étanche biodégradable	X		20 %	29.17 €	35.00 €
Bande de ouatellose		X	20 %	3.33 €	4.00 €
Boite de sel aseptique		X	20 %	4.08 €	4.90 €
Cache-vis en metal vernis.		X	20 %	4.17 €	5.00 €
Cache-vis incinération en résine, finition dorée.		X	20 %	1.42 €	1.70 €
Cache-vis métal, finition vieux bronze.		X	20 %	1.63 €	1.95 €
Oreiller gonflable de présentation		X	20 %	29.17 €	35.00 €
Poignées demi-lune métal, finition vieux bronze.	X		20 %	50.00 €	60.00 €
Poignées enfant incinération	X		20 %	4.17 €	5.00 €
Poignées enfant métal.	X		20 %	8.33 €	10.00 €
Poignées incinération en résine finition dorée.	X		20 %	22.08 €	26.50 €
Poignées parisienne métal, finition vieux bronze.	X		20 %	25.00 €	30.00 €
Capiton Locinera blanc avec cache bords, satin broché 150g		X	20 %	151.67 €	182.00 €
Capiton Locinera bleu avec cache bords, satin broché 150g		X	20 %	151.67 €	182.00 €
Capiton Locinera ivoire avec cache bords, satin broché 150g		X	20 %	151.67 €	182.00 €
Capiton Opéra couture luxe, cache bord unique.		X	20 %	249.17 €	299.00 €
Capiton simple, taffetas blanc.		X	20 %	72.08 €	86.50 €
Initiales brodées		X	20 %	3.25 €	3.90 €
Croissant.		X	20 %	37.50 €	45.00 €
Croix enfant doré.		X	20 %	12.50 €	15.00 €
Croix incinération en résine, finition dorée.		X	20 %	20.83 €	25.00 €
Croix métal, finition vieux bronze.		X	20 %	41.67 €	50.00 €
Croix sans Christ.		X	20 %	41.67 €	50.00 €
Etoile de David.		X	20 %	41.67 €	50.00 €
Etoile Musulmane.		X	20 %	16.67 €	20.00 €
Flambeau.		X	20 %	37.50 €	45.00 €
Cercueil hermétique zingué	X		20 %	385.00 €	462.00 €
Cercueil hermétique zingué avec hublot	X		20 %	456.67 €	548.00 €
Cercueil hermétique zingué hors gabarit	X		20 %	508.33 €	610.00 €
Cercueil hermétique zingué taille enfant	X		20 %	275.00 €	330.00 €
Filtre pour zinc		X	20 %	83.33 €	100.00 €

Pompes Funebres du Pays Basque - SAS au capital de 280000 euros - 2 chemin de Harriondoa B.P. 32 64250 CAMBO LES BAINS - France

RCS B 487 761 967 Ville du greffe Bayonne - APE 9603Z - Responsable légal : Romain PAHINDRIOT

N° TVA : FR 7648776196700016 - SIREN 487761967 - SIRET 48776196700016 - Tva sur les débits - N° Orias : 07025877 www.cridel.fr



F. LECLERC Bayonne

RN. 117 - 143 avenue Henri de Navarre

64100 BAYONNE - France

Tél : 05.59.55.86.56 Fax : 05 59 29 98 84

Email : agence.bayonne@cridel.fr

Habilitation : 25-64-0084 - SIRET : 48776196700040

Tarif applicable au 19/10/2026

	Prestation		Taux TVA	HT	TTC
	Obligatoire	Non obligatoire			
Soudure Zinc		X	20 %	37.50 €	45.00 €

4 - Mise en bière et fermeture du cercueil

Mise en bière et fermeture du cercueil

L'agent funéraire à la mise en bière au funérarium.		X	20 %	87.50 €	105.00 €
L'équipe de deux agents à la mise en bière anticipée ou au domicile.		X	20 %	179.17 €	215.00 €
Matériel d'exposition pour le domicile.		X	20 %	83.33 €	100.00 €

5 - Transport du défunt après mise en bière (avec cercueil)

Transport du défunt cercueil fermé

Le transport en corbillard, dans le cadre de la prise en charge par la Mairie de Cambo les Bains des personnes dépourvues de ressources suffisantes.		X	10 %	359.09 €	395.00 €
kms de transport après mise en bière, pour une longue distance. (au-delà de 50 kms aller-retour).		X	10 %	1.09 €	1.20 €
La prise en charge pour le transport après mise en bière au-delà des 50 km aller-retour		X	10 %	159.09 €	175.00 €

Convoi funéraire

Véhicule de suite pour les fleurs		X	10 %	218.18 €	240.00 €
Le corbillard et son chauffeur		X	10 %	318.18 €	350.00 €
Voiture de suite		X	10 %	218.18 €	240.00 €

6 - Cérémonie funéraire

Cérémonie funéraire

Le(s) porteur(s) supplémentaire(s)		X	20 %	87.50 €	105.00 €
L'équipe de 3 porteurs au service.		X	20 %	265.83 €	319.00 €
L'équipe de 3 porteurs au service. (Hors local 1/2 journée)		X	20 %	449.17 €	539.00 €
L'équipe de porteurs pour le départ.		X	20 %	174.17 €	209.00 €
Les deux agents funéraire pour l'accompagnement aux obsèques.		X	20 %	192.50 €	231.00 €
Les deux porteurs pour les obsèques à la salle de cérémonie de notre chambre funéraire.		X	20 %	192.50 €	231.00 €
Le Maître de cérémonie aux obsèques locales.		X	20 %	137.50 €	165.00 €
Le véhicule de liaison pour le personnel.		X	10 %	199.09 €	219.00 €
Boîte à Dons		X	20 %	12.50 €	15.00 €
Le registre de condoléances		X	20 %	29.17 €	35.00 €
Le registre des Messes		X	20 %	9.17 €	11.00 €
Matériel d'exposition pour la cérémonie funéraire.		X	20 %	41.67 €	50.00 €

7A - Inhumation / Exhumations

Inhumation - Exhumation

Dépose tombale et/ou creusement pour inhumation d'urne		X	20 %	337.50 €	405.00 €
Nettoyage complet du monument à l'eau haute pression 2m2 avant		X	20 %	208.33 €	250.00 €

Pompes Funebres du Pays Basque - SAS au capital de 280000 euros - 2 chemin de Harriondoa B.P. 32 64250 CAMBO LES BAINS - France

RCS B 487 761 967 Ville du greffe Bayonne - APE 9603Z - Responsable légal : Romain PAHINDRIOT

N° TVA : FR 7648776196700016 - SIREN 487761967 - SIRET 48776196700016 - Tva sur les débits - N° Orias : 07025877 www.cridel.fr



F. LECLERC Bayonne

RN. 117 - 143 avenue Henri de Navarre

64100 BAYONNE - France

Tél : 05.59.55.86.56 Fax : 05 59 29 98 84

Email : agence.bayonne@cridel.fr

Habilitation : 25-64-0084 - SIRET : 48776196700040

Tarif applicable au 19/10/2026

	Prestation		Taux TVA	HT	TTC
	Obligatoire	Non obligatoire			
inhumation					
Ouverture fermeture monuments paysager Espelette - Arruntz - Itxassou	X		20 %	540.83 €	649.00 €
Pompage pour vidanger un caveau hors cimetière du BAB		X	20 %	275.00 €	330.00 €
Remarque provisoire en bois avec sa plaque d'identité.		X	20 %	108.33 €	130.00 €
Transport d'une pierre tombale. (au km)		X	20 %	1.00 €	1.20 €
Creusement 1 place et comblement de la fosse	X		20 %	582.50 €	699.00 €
Creusement 2 places et comblement de la fosse	X		20 %	665.83 €	799.00 €
Creusement 3 places et comblement de la fosse	X		20 %	833.33 €	1000.00 €
Ouverture fermeture du caveau avec déplacement de la tombale	X		20 %	412.50 €	495.00 €
Ouverture fermeture du caveau et jointoiement	X		20 %	370.83 €	445.00 €
Dépose et repose du monument simple 100x200		X	20 %	833.33 €	1000.00 €
Le(s) agents(s) funéraire(s) aux exhumations		X	20 %	87.50 €	105.00 €
L'équipe de porteurs pour l'inhumation au cimetière.		X	20 %	265.83 €	319.00 €
Construction caveau					
Construction d'un cavurne 60x60 (pour inhumation de 4 urnes maximum) **		X	20 %	708.33 €	850.00 €
Le caveau de 2 places 3m2 Saint-Léon - Lahonce (nouveau) - travaux d'avance, en béton vibré pré-fabriqués: **		X	20 %	2062.50 €	2475.00 €
Le caveau de 2 places 3m2 Talouchet - St Pierre Irube - travaux d'avance, en béton vibré pré-fabriqués: **		X	20 %	1900.00 €	2280.00 €
Le caveau de 3 places 3m2 - Saint-Léon - Lahonce (nouveau) et Urcuit - travaux d'avance, en béton vibré pré-fabriqués: **		X	20 %	2458.33 €	2950.00 €
Le caveau de 3 places 3m2 - Talouchet - St Pierre Irube - travaux d'avance, en béton vibré pré-fabriqués: **		X	20 %	2062.50 €	2475.00 €
Le caveau de 4 places 3m2 - Talouchet - St Pierre Irube - travaux d'avance, en béton vibré pré-fabriqués: **		X	20 %	2250.00 €	2700.00 €
Le caveau de 4 places 3m2 Saint-Léon - Lahonce (nouveau) - Biarritz - travaux d'avance, en béton vibré pré-fabriqués: **		X	20 %	2445.83 €	2935.00 €
Le caveau de 4 places 4.5 à 5m2 - Talouchet - St Pierre Irube - travaux d'avance, en béton vibré pré-fabriqués: **		X	20 %	2395.83 €	2875.00 €
Le caveau de 4 places 4.5 à 5m2 Saint-Léon - Lahonce (nouveau) - Biarritz - travaux d'avance, en béton vibré pré-fabriqués: **		X	20 %	2750.00 €	3300.00 €
Le caveau de 6 places 4.5 à 5 m2 - Saint-Léon - Lahonce (nouveau) et Urcuit - travaux d'avance, en béton vibré pré-fabriqués: **		X	20 %	3208.33 €	3850.00 €
Le caveau de 6 places 4.5 à 5 m2 - Talouchet - St Pierre Irube - travaux d'avance, en béton vibré pré-fabriqués: **		X	20 %	2916.67 €	3500.00 €
Le caveau de 8 places 4.5 à 5 m2 - Talouchet - St Pierre Irube - travaux d'avance, en béton vibré pré-fabriqués: **		X	20 %	3291.67 €	3950.00 €
Le caveau de 2 places 3m2 pour inhumation, en béton vibré pré-fabriqués: **		X	20 %	2395.83 €	2875.00 €
Le caveau de 3 places 3m2 pour inhumation, en béton vibré pré-fabriqués: **		X	20 %	2845.83 €	3415.00 €
Le caveau de 4 places pour inhumation, en béton vibré pré-fabriqués:		X	20 %	3416.67 €	4100.00 €

Pompes Funebres du Pays Basque - SAS au capital de 280000 euros - 2 chemin de Harriondoa B.P. 32 64250 CAMBO LES BAINS - France

RCS B 487 761 967 Ville du greffe Bayonne - APE 9603Z - Responsable légal : Romain PAHINDRIOT

N° TVA : FR 7648776196700016 - SIREN 487761967 - SIRET 48776196700016 - Tva sur les débits - N° Orias : 07025877 www.cridel.fr



F.LECLERC Bayonne

RN. 117 - 143 avenue Henri de Navarre

64100 BAYONNE - France

Tél : 05.59.55.86.56 Fax : 05 59 29 98 84

Email : agence.bayonne@cridel.fr

Habilitation : 25-64-0084 - SIRET : 48776196700040

Tarif applicable au 19/10/2026

	Prestation		Taux TVA	HT	TTC
	Obligatoire	Non obligatoire			
**					
Le caveau de 8 places 4.5 à 5 m2 - Saint-Léon - Lahonce (nouveau) - Biarritz - travaux d'avance, en béton vibré pré-fabriqués: **		X	20 %	3616.67 €	4340.00 €
Marbrerie					
Chape avec cailloux de marbre		X	20 %	94.58 €	113.50 €
Dépose et casse d'un monument et évacuation		X	20 %	350.00 €	420.00 €
Evacuation, destruction et traitement des déchets (par cercueil ou par unité)		X	20 %	41.67 €	50.00 €
Exhumation Administrative : Creusement de fosse pleine terre 100x200 et réduction 1 corps, compris reliquaire et plaque avec inscription nom et concession.		X	20 %	515.00 €	618.00 €
Exhumation Administrative : Creusement de fosse pleine terre 100x200 et réduction 2 corps, compris reliquaire et plaque avec inscription nom et concession.		X	20 %	565.00 €	678.00 €
Remise à niveau de la sépulture sur pleine terre		X	20 %	400.00 €	480.00 €
Réparation goudron à l'avant de la sépulture (sur devis)		X	20 %	125.00 €	150.00 €
Semelle					
Semelle en ciment monolithe pour concession pleine terre. (100x200) **		X	20 %	250.00 €	300.00 €
Monument					
Livraison et pose du monument en fonction de l'accessibilité		X	20 %	500.00 €	600.00 €
Monument 3m2 PROMO en granit du Tarn Saint Salvy comprenant:		X	20 %	1916.67 €	2300.00 €
Monument 5m2 PROMO en granit du Tarn Saint Salvy comprenant:		X	20 %	2333.33 €	2800.00 €
Monument cinéraire en exposition site de Bayonne, CIN26 en granit noir d'Afrique avec stèle formant coeur 60X60X57ht.		X	20 %	1041.67 €	1250.00 €
Monument cinéraire en exposition site de Bayonne, CIN33 en granit Blanc Crystal haute qualité		X	20 %	1291.67 €	1550.00 €
Monument cinéraire en exposition site de Bayonne, CIN34 en granit Rose MINHO et Noir d'Afrique Haute qualité		X	20 %	1291.67 €	1550.00 €
Monument en exposition site de Bayonne, GD76 en granit noir Angola avec motif et frise		X	20 %	3666.67 €	4400.00 €
Monument en exposition site de Bayonne, GD78 en granit noir d'Afrique et St Salvy moderne à Galet		X	20 %	3921.67 €	4706.00 €
Réalisation et pose d'un monument au cimetière paysagé, comprenant :		X	20 %	2041.67 €	2450.00 €
Réalisation et pose d'un monument au cimetière paysagé, comprenant :		X	20 %	2166.67 €	2600.00 €
Réalisation et pose d'une stèle Discoïdale au cimetière paysagé comprenant :		X	20 %	1041.67 €	1250.00 €
Réalisation et pose d'une stèle Discoïdale au cimetière paysagé comprenant :		X	20 %	1333.33 €	1600.00 €
Gravure					
Forfait gravure pour monument neuf comprenant: **		X	20 %	250.00 €	300.00 €
Gravure d'une croix simple ou filet sur monument funéraire. **		X	20 %	110.83 €	133.00 €

Pompes Funebres du Pays Basque - SAS au capital de 280000 euros - 2 chemin de Harriondoa B.P. 32 64250 CAMBO LES BAINS - France

RCS B 487 761 967 Ville du greffe Bayonne - APE 9603Z - Responsable légal : Romain PAHINDRIOT

N° TVA : FR 7648776196700016 - SIREN 487761967 - SIRET 48776196700016 - Tva sur les débits - N° Orias : 07025877 www.cridel.fr



F.LECLERC Bayonne

RN. 117 - 143 avenue Henri de Navarre

64100 BAYONNE - France

Tél : 05.59.55.86.56 Fax : 05 59 29 98 84

Email : agence.bayonne@cridel.fr

Habilitation : 25-64-0084 - SIRET : 48776196700040

Tarif applicable au 19/10/2026

	Prestation		Taux TVA	HT	TTC
	Obligatoire	Non obligatoire			
Gravure sur monument funéraire, la lettre, chiffre, trait (inscription lettre Familiale env. haut. 4.5 cm) ou Gravure bas-relief ou fantaisie (lettre basque, anglaise) **		X	20 %	17.75 €	21.30 €
Gravures feuille d'or ou vernis, 1/4 effet à la main sur monument funéraire, la lettre (haut. 2.5 cm environ) **		X	20 %	11.67 €	14.00 €
Gravures sur article funéraire, la lettre **		X	20 %	7.50 €	9.00 €
Rechappissage vernis noir, la lettre, chiffre, trait (inscription lettre Familiale env. haut. 4.5 cm) **		X	20 %	8.14 €	9.77 €
Rechappissage vernis, la lettre, chiffre, trait (haut. 2.5 cm environ) **		X	20 %	6.17 €	7.40 €
Redorure à la feuille d'or la lettre, chiffre, trait (haut. 2.5 cm environ) **		X	20 %	6.67 €	8.00 €
Redorure à la feuille d'or la lettre, chiffre, trait (inscription lettre Familiale env. haut. 4.5 cm) ou la lettre bas-relief ou fantaisie **		X	20 %	7.08 €	8.50 €
Travaux divers					
Fourniture et pose d'une plaque d'identité Stèle Jardin du Souvenir au cimetière de Mouguerre		X	20 %	125.00 €	150.00 €
Exhumation					
Exhumation (par corps)		X	20 %	91.67 €	110.00 €
La housse d'exhumation.		X	20 %	83.33 €	100.00 €
Reliquaire adulte		X	20 %	416.67 €	500.00 €
Reliquaire 0,70		X	20 %	133.33 €	160.00 €
Reliquaire 1,10		X	20 %	166.67 €	200.00 €
Reliquaire 1,30		X	20 %	183.33 €	220.00 €
Reliquaire 1.50		X	20 %	250.00 €	300.00 €
Entretien des sépultures					
Lavage sépulture hydropneumatique (pour 2m2) sur devis		X	20 %	108.33 €	130.00 €
7B - Crémation					
Urne Funéraire					
Cendrier métallique ou hors Gamme		X	20 %	62.50 €	75.00 €
Etiquette d'identification d'urne	X		20 %	12.50 €	15.00 €
Housse de transport pour urne cinéraire	X		20 %	12.50 €	15.00 €
Crémation					
La reprise et la dispersion des cendres dans un site funéraire ou en pleine nature (dans la limite des 25 km)		X	20 %	104.17 €	125.00 €
La reprise et l'inhumation (ou scellement) de l'urne dans (sur) la sépulture ou au columbarium (hors frais d'ouverture et dans la limite des 25 km)		X	20 %	104.17 €	125.00 €
Plaque de columbarium sur commande		X	20 %	129.17 €	155.00 €
Ouverture et Fermeture Columbarium	X		20 %	162.50 €	195.00 €

IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Les présentes Conditions Générales de Vente sont celles de **PFPB POMPES FUNÈBRES DU PAYS BASQUE, SAS** au capital de **280.000,00 €**, dont le siège social est situé **2 che de Harri Ondoa - 64250 CAMBO-LES-BAINS**, immatriculée au RCS de BAYONNE sous le numéro **487761967**, exploitant sous l'enseigne Sublimatorium Florian Leclerc, habilitation funéraire n°**25-64-0084**. Téléphone : **05.59.55.86.56** | E-mail : **agence.bayonne@cridel.fr** | Site internet : **www.cridel.fr**
Ci-après désignée « l'Entreprise ».

ARTICLE 1 – OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales de Vente, ci-après « CGV », définissent les droits et obligations de l'Entreprise et du client dans le cadre des prestations et fournitures commandées, notamment en matière d'organisation d'obsèques, transport de corps, soins de conservation, fournitures funéraires, cérémonies, inhumation, crémation, travaux de cimetière et marbrerie funéraire. Elles complètent le devis et le bon de commande établis par l'Entreprise. Les éventuelles conditions particulières figurant sur le devis ou le bon de commande prévalent sur les présentes CGV lorsqu'elles ont été expressément acceptées par le client, sous réserve des dispositions légales et réglementaires impératives.

ARTICLE 2 – INFORMATION DU CLIENT, DEVIS ET COMMANDE

Avant toute commande, l'Entreprise remet gratuitement au client un devis écrit, détaillé et chiffré, établi conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables. L'Entreprise met également à la disposition du client sa documentation générale présentant les prestations et fournitures proposées ainsi que leurs prix, conformément à la réglementation applicable. Cette documentation distingue les prestations obligatoires des autres prestations et identifie celles qui ne deviennent obligatoires qu'en fonction des circonstances. Le client dispose également de la notice d'information prévue par la réglementation funéraire. La durée de validité du devis est expressément indiquée sur celui-ci. Les présentes CGV sont remises au client avec le devis. Leur acceptation est matérialisée par leur signature, au même moment que l'acceptation du devis. Le bon de commande est ensuite établi sur la base du devis accepté. Il précise les prestations et fournitures commandées ainsi que leurs modalités d'exécution. L'exécution des prestations débute après signature du bon de commande, sauf prestation préalablement et expressément demandée par le client dans les conditions prévues par la réglementation. Lorsque certaines informations ou certains montants ne peuvent être définitivement connus lors de l'établissement du devis, notamment en raison de l'intervention d'une administration, d'un cimetière, d'un crématorium ou d'un autre tiers, leur caractère estimatif est clairement indiqué.

ARTICLE 3 – MODIFICATION OU ANNULATION DE LA COMMANDE

Toute demande de modification ou d'annulation doit être communiquée à l'Entreprise dans les meilleurs délais, de préférence par écrit. Lorsque la modification est possible, les prestations ou fournitures supplémentaires donnent lieu, si nécessaire, à un devis complémentaire ou à une modification du bon de commande acceptée par le client. En cas d'annulation à l'initiative du client, peuvent notamment rester dues, dans les conditions prévues par la loi, les prestations effectivement exécutées, les fournitures spécialement commandées ou personnalisées qui ne peuvent être réutilisées ainsi que les frais effectivement et raisonnablement engagés par l'Entreprise pour l'exécution de la commande. Les dispositions du présent article s'appliquent sans préjudice du droit de rétractation lorsque celui-ci est applicable.

ARTICLE 4 – INTERVENTION DE TIERS ET SOUS-TRAITANTS

Certaines prestations nécessaires à l'organisation des obsèques sont réalisées par des tiers juridiquement indépendants de l'Entreprise, dont l'intervention peut être imposée par la réglementation, par l'organisation du service concerné ou choisie directement par le client : administrations, communes, cimetières, crématoriums, établissements de santé ou funéraires, ministres du culte et autres organismes ou prestataires indépendants. Lorsque l'Entreprise intervient uniquement en qualité d'intermédiaire ou de mandataire du client auprès de ces tiers et que leurs prestations sont facturées comme débours ou sommes avancées pour le compte du client, l'Entreprise ne saurait être tenue responsable des retards, erreurs, défaillances ou fautes exclusivement imputables à ces tiers, sous réserve qu'aucune faute propre ne puisse lui être reprochée. Lorsque le montant exact d'une somme due à un tiers n'est pas connu au moment de l'établissement du devis, son montant peut être estimé. La facturation définitive est régularisée sur la base du montant effectivement dû. L'Entreprise peut, lorsque cela est nécessaire à l'exécution de la commande, faire appel à des sous-traitants ou prestataires spécialisés pour réaliser tout ou partie des prestations commandées. Lorsque l'Entreprise s'est engagée à fournir une prestation au client et en confie l'exécution à un sous-traitant choisi par elle, elle demeure responsable de la bonne exécution de ses propres obligations conformément aux dispositions légales applicables.

ARTICLE 5 – PRODUITS ET FOURNITURES FUNÉRAIRES

Les cercueils et leurs accessoires, urnes, articles funéraires et autres produits fournis par l'Entreprise répondent aux dispositions légales et réglementaires qui leur sont applicables. Certains produits sont, par leur nature ou leur destination, conçus pour se dégrader, se désagréger ou évoluer dans le temps, notamment lorsqu'ils sont biodégradables, immergés, inhumés ou exposés durablement aux conditions extérieures. Leur évolution, leur aspect et leur durée de conservation peuvent notamment dépendre de leur composition, de leur utilisation et de leur emplacement ainsi que de l'humidité, des intempéries, de l'exposition au soleil, des variations de température, du poids des remblais et de la nature ou de l'état du sol et du sous-sol. La dégradation normale et progressive d'un produit résultant de sa nature, de sa destination ou des conditions auxquelles il est exposé ne constitue pas, à elle seule, un défaut du produit ou un manquement de l'Entreprise. Cette disposition ne fait pas obstacle aux garanties légales applicables en cas de défaut de conformité, de vice caché ou de dégradation anormale imputable au produit ou à l'Entreprise. Compte tenu du caractère naturel et saisonnier des fleurs, les compositions présentées en photographie sont indicatives. En cas d'indisponibilité, certaines variétés ou teintes peuvent être remplacées par des fleurs de qualité et de valeur équivalentes, dans le respect de l'esprit de la composition choisie.

ARTICLE 6 – PRIX ET PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES

Les prix des prestations et fournitures sont ceux figurant sur le devis et le bon de commande acceptés par le client. Ils sont exprimés en euros toutes taxes comprises (TTC), sauf indication légalement justifiée contraire. Les sommes avancées pour le compte du client auprès de tiers sont présentées conformément à la réglementation applicable. Toute modification de la commande ayant une incidence sur le prix des prestations ou fournitures est préalablement portée sur le devis détenu par le client ou fait l'objet d'un nouveau devis reprenant la totalité des prestations et fournitures. Le bon de commande est modifié en conséquence et accepté par le client. Lorsqu'une circonstance imprévisible rend indispensable une intervention urgente ne permettant raisonnablement pas de recueillir préalablement l'accord du client, l'Entreprise l'en informe dans les meilleurs délais et justifie les frais correspondants.

ARTICLE 7 – EXÉCUTION DES PRESTATIONS, DÉLAIS ET TRANSPORTS

L'Entreprise exécute les prestations conformément au devis et au bon de commande acceptés ainsi qu'aux dates et horaires convenus. Compte tenu de la nature particulière des prestations funéraires, leur exécution peut dépendre d'autorisations administratives, des horaires ou disponibilités des cimetières et crématoriums, des décisions des autorités publiques, d'impératifs médico-légaux, de l'intervention de tiers indépendants ainsi que de conditions météorologiques exceptionnelles ou de conditions de circulation exceptionnelles. Lorsqu'un événement extérieur à l'Entreprise est susceptible d'affecter significativement le déroulement ou l'horaire prévu des obsèques, l'Entreprise en informe la famille dans les meilleurs délais et met en œuvre les moyens raisonnablement nécessaires pour en limiter les conséquences. L'Entreprise ne saurait être tenue responsable d'un retard exclusivement imputable à un tiers indépendant, à une autorité ou à une circonstance extérieure sur lesquels elle ne dispose d'aucun pouvoir de contrôle, sous réserve qu'aucune faute propre ne puisse lui être reprochée. En cas de transport ou de rapatriement national ou international, notamment par voie aérienne, les délais et modalités d'acheminement peuvent dépendre des transporteurs, compagnies aériennes, plateformes de fret, autorités administratives, consulaires, douaniers, sinistres ou de sécurité ainsi que des réglementations applicables dans les pays concernés. L'Entreprise ne saurait être tenue responsable des retards, reports, annulations, détournements ou difficultés d'acheminement exclusivement imputables à ces intervenants ou autorités et sur lesquels elle ne dispose d'aucun pouvoir de contrôle, sous réserve qu'aucune faute propre ne puisse lui être reprochée.

ARTICLE 8 – PROTHÈSES ET DISPOSITIFS MÉDICAUX

Le client s'engage à communiquer à l'Entreprise toute information dont il a connaissance concernant la présence sur le défunt d'une prothèse ou d'un dispositif médical susceptible de nécessiter un retrait avant la mise en bière. Lorsqu'un retrait est requis par la réglementation, celui-ci est réalisé par un professionnel habilité dans les conditions prévues par les dispositions applicables, préalablement à l'inhumation ou à la crémation. L'Entreprise ne saurait être tenue responsable des conséquences directement imputables à une information erronée ou volontairement omise par le client, sauf faute propre de l'Entreprise.

ARTICLE 9 – TRAVAUX DE CIMETIÈRE ET MARBRERIE FUNÉRAIRE

Les travaux de cimetière et de marbrerie sont exécutés conformément au devis et au bon de commande acceptés. Le client communique à l'Entreprise les informations dont il dispose concernant la concession, son emplacement, ses titulaires ainsi que les droits permettant d'y intervenir. Certains travaux peuvent révéler, après ouverture ou commencement de l'intervention, des contraintes qui ne pouvaient raisonnablement être constatées lors de l'établissement du devis, notamment l'état du caveau ou du monument, un affaissement du terrain, la présence ou l'état de corps antérieurement inhumés, l'impossibilité d'une réduction, des contraintes imposées par le cimetière ou la nécessité de travaux préalables. L'Entreprise en informe alors le client dans les meilleurs délais. Les travaux supplémentaires donnent lieu, dans la mesure du possible avant leur réalisation, à son accord et à une facturation complémentaire. Les pierres naturelles, notamment le granit, peuvent présenter des variations de teinte, de veinage, de structure ou d'aspect inhérentes au matériau. De telles variations naturelles ne constituent pas, par elles-mêmes, un défaut de conformité. Les délais de réalisation ou de pose sont indiqués au client lors de la commande. L'Entreprise l'informe de tout retard significatif. Aucune disposition du présent article ne limite la responsabilité légale de l'Entreprise ni les garanties légales dont bénéficie le consommateur.

ARTICLE 10 – RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

Les monuments funéraires, fournitures et articles vendus par l'Entreprise demeurent sa propriété jusqu'au complet paiement de leur prix. En cas de défaut de paiement, l'Entreprise peut faire valoir ses droits sur les biens concernés dans les conditions prévues par la réglementation applicable, lorsque leur nature, leur emplacement et les conditions dans lesquelles ils ont été installés ou remis permettent leur récupération. La présente clause ne s'applique pas aux biens dont la destination ou l'utilisation rend leur récupération impossible ou incompatible avec la réglementation applicable.

ARTICLE 11 – RESPONSABILITÉ ET FORCE MAJEURE

L'Entreprise répond de la bonne exécution de ses obligations conformément aux dispositions légales applicables. Le client s'engage à communiquer à l'Entreprise des informations exactes et complètes nécessaires à l'exécution des prestations, notamment concernant l'identité du défunt, les autorisations nécessaires, les concessions et, lorsqu'elles lui sont connues, les informations particulières nécessaires à la réalisation des opérations funéraires. L'Entreprise ne saurait être tenue responsable des conséquences directement imputables à une information erronée ou volontairement omise par le client, lorsqu'elle ne pouvait raisonnablement en connaître l'inexactitude ou l'omission, sauf faute propre de l'Entreprise. La

responsabilité de l'entreprise ne peut être engagée lorsque l'exécution ou le retard résulte d'un événement présentant les caractéristiques de la force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil. Les bijoux, objets personnels, souvenirs ou effets que la famille souhaite laisser avec le défunt doivent être expressément signalés à l'Entreprise. Leur présence peut, lorsque cela est nécessaire, faire l'objet d'une confirmation écrite ou d'un inventaire. Aucune disposition des présentes CGV n'a pour objet d'exclure ou de limiter la responsabilité de l'Entreprise lorsque celle-ci est légalement engagée.

ARTICLE 12 – PAIEMENT ET GARANTIE DE PAIEMENT

Les frais d'obsèques et autres prestations sont payables selon les modalités et échéances figurant sur le devis, le bon de commande ou la facture. Sauf accord particulier de l'Entreprise, le paiement est exigible au comptant. Le règlement peut notamment intervenir par les moyens de paiement acceptés par l'Entreprise, par prélèvement sur le compte bancaire du défunt dans les conditions et limites prévues par la réglementation, ou par l'intermédiaire d'un organisme assureur, d'une mutuelle ou de tout autre tiers payeur. La présentation d'une demande de prise en charge à une banque, un assureur, une mutuelle ou tout autre organisme ne vaut pas paiement tant que les sommes correspondantes n'ont pas été effectivement reçues par l'Entreprise. Lorsqu'un règlement par la banque du défunt ou par un tiers est attendu, l'Entreprise peut demander au signataire de la commande la mise en place d'une garantie de paiement portant sur tout ou partie du montant restant dû. Cette garantie peut notamment prendre la forme d'un chèque de garantie, d'une empreinte ou préautorisation de carte bancaire, ou de tout autre moyen de garantie accepté par l'Entreprise et conforme à la réglementation en vigueur. La nature, le montant et, le cas échéant, les conditions de mise en œuvre de cette garantie sont portés à la connaissance du client au moment de sa mise en place. La garantie est libérée ou restituée lorsque les sommes correspondantes ont été intégralement réglées à l'Entreprise. En cas de règlement partiel par le tiers, elle ne peut être mise en œuvre que dans la limite des sommes restant effectivement dues. Le signataire du bon de commande demeure tenu du règlement des sommes qui ne seraient pas effectivement prises en charge ou réglées par le tiers, sauf engagement écrit contraire de l'Entreprise. Après encaissement intégral, une facture acquittée ou quittance peut être délivrée au client sur demande. En cas de défaut de paiement à l'échéance, l'Entreprise peut, après mise en demeure restée sans effet, mettre en œuvre les voies de recouvrement prévues par la loi et réclamer les intérêts et frais légalement exigibles.

ARTICLE 13 – GARANTIES LÉGALES

Pour les biens vendus au consommateur, celui-ci bénéficie de la garantie légale de conformité prévue aux articles L.217-1 et suivants du Code de la consommation ainsi que de la garantie relative aux vices cachés prévue aux articles 1641 et suivants du Code civil. La garantie légale de conformité s'exerce auprès de: **PFPB POMPES FUNÈBRES DU PAYS BASQUE - 2 che de Harri Ondo - 64250 CAMBO-LES-BAINS - 05.59.55.86.56 - agence.bayonne@cridel.fr**.

ENCADRÉ RÉGLEMENTAIRE – GARANTIE LÉGALE DE CONFORMITÉ

Le consommateur dispose d'un délai de deux ans à compter de la délivrance du bien pour obtenir la mise en œuvre de la garantie légale de conformité en cas d'apparition d'un défaut de conformité. Durant ce délai, le consommateur n'est tenu d'établir que l'existence du défaut de conformité et non la date d'apparition de celui-ci. Lorsque le contrat de vente du bien prévoit la fourniture d'un contenu numérique ou d'un service numérique de manière continue pendant une durée supérieure à deux ans, la garantie légale est applicable à ce contenu numérique ou ce service numérique tout au long de la période de fourniture prévue. Durant ce délai, le consommateur n'est tenu d'établir que l'existence du défaut de conformité affectant le contenu numérique ou le service numérique et non la date d'apparition de celui-ci. La garantie légale de conformité emporte obligation pour le professionnel, le cas échéant, de fournir toutes les mises à jour nécessaires au maintien de la conformité du bien. La garantie légale de conformité donne au consommateur droit à la réparation ou au remplacement du bien dans un délai de trente jours suivant sa demande, sans frais et sans inconvénient majeur pour lui. Si le bien est réparé dans le cadre de la garantie légale de conformité, le consommateur bénéficie d'une extension de six mois de la garantie initiale. Si le consommateur demande la réparation du bien, mais que le vendeur impose le remplacement, la garantie légale de conformité est renouvelée pour une période de deux ans à compter de la date de remplacement du bien. Le consommateur peut obtenir une réduction du prix d'achat en conservant le bien ou mettre fin au contrat en se faisant rembourser intégralement contre restitution du bien, si : 1° Le professionnel refuse de réparer ou de remplacer le bien ; 2° La réparation ou le remplacement du bien intervient après un délai de trente jours ; 3° La réparation ou le remplacement du bien occasionne un inconvénient majeur pour le consommateur, notamment lorsque le consommateur supporte définitivement les frais de reprise ou d'enlèvement du bien non conforme, ou s'il supporte les frais d'installation du bien réparé ou de remplacement ; 4° La non-conformité du bien persiste en dépit de la tentative de mise en conformité du vendeur restée infructueuse. Le consommateur a également droit à une réduction du prix du bien ou à la résolution du contrat lorsque le défaut de conformité est si grave qu'il justifie que la réduction du prix ou la résolution du contrat soit immédiate. Le consommateur n'est alors pas tenu de demander la réparation ou le remplacement du bien au préalable. Le consommateur n'a pas droit à la résolution de la vente si le défaut de conformité est mineur. Toute période d'immobilisation du bien en vue de sa réparation ou de son remplacement suspend la garantie qui restait à courir jusqu'à la délivrance du bien remis en état. Les droits mentionnés ci-dessus résultent de l'application des articles [L. 217-1](#) à [L. 217-32](#) du code de la consommation. Le vendeur qui fait obstacle de mauvaise foi à la mise en œuvre de la garantie légale de conformité encourt une amende civile d'un montant maximal de 300 000 euros, qui peut être porté jusqu'à 10 % du chiffre d'affaires moyen annuel ([article L. 241-5 du code de la consommation](#)). Le consommateur bénéficie également de la garantie légale des vices cachés en application des [articles 1641 à 1649 du code civil](#), pendant une durée de deux ans à compter de la découverte du défaut. Cette garantie donne droit à une réduction de prix si le bien est conservé ou à un remboursement intégral contre restitution du bien.

ARTICLE 14 – COMMANDES CONCLUES À DISTANCE OU HORS ÉTABLISSEMENT – DROIT DE RÉTRACTATION

Lorsque, à la demande du client et dans les cas autorisés par la réglementation funéraire, une commande est valablement conclue à distance ou hors établissement, le consommateur bénéficie, lorsque les dispositions du Code de la consommation le prévoient, d'un droit de rétractation de quatorze jours. Lorsque le client souhaite que l'exécution des prestations commence avant l'expiration du délai de rétractation, l'Entreprise recueille sa demande expresse dans les conditions prévues par la réglementation. Si le client exerce son droit de rétractation après avoir demandé le commencement de l'exécution des prestations, il reste redevable, dans les conditions prévues par la loi, du montant correspondant aux prestations effectivement exécutées jusqu'à la communication de sa décision de se rétracter. Lorsque les prestations ont été entièrement exécutées avant l'expiration du délai de rétractation, le client ne dispose plus de ce droit lorsqu'il en a préalablement et expressément demandé l'exécution et reconnu la perte de son droit après exécution complète, dans les conditions prévues par la réglementation.

Un formulaire type de rétractation est remis au client lorsque la réglementation l'impose.

ARTICLE 15 – DOCUMENTS ET SIGNATURE ÉLECTRONIQUE

Le devis, les présentes CGV, le bon de commande et tout autre document peuvent être établis, transmis, acceptés et signés sous forme électronique.

La signature électronique apposée au moyen du dispositif proposé par l'Entreprise manifeste le consentement du signataire au document concerné dans les conditions prévues par les articles 1366 et 1367 du Code civil.

Un exemplaire des documents signés est remis ou rendu accessible au client sur un support durable.

ARTICLE 16 – RÉCLAMATIONS ET MÉDIATION DE LA CONSOMMATION

Toute réclamation doit être adressée en priorité à : **PFPB POMPES FUNÈBRES DU PAYS BASQUE - 2 che de Harri Ondo - 64250 CAMBO-LES-BAINS - E-mail : agence.bayonne@cridel.fr**.

L'Entreprise s'efforce d'apporter une réponse dans les meilleurs délais. Après réclamation écrite préalable auprès de l'Entreprise et lorsque le différend n'a pu être résolu directement, le consommateur peut saisir gratuitement le médiateur de la consommation dont relève l'Entreprise : **ANM CONSOMMATION - 25 allée Rose Dieng Kuntz - 75019 PARIS - <https://www.anm-conso.com>**.

ARTICLE 17 – DONNÉES PERSONNELLES

Les données personnelles recueillies par l'Entreprise sont traitées pour les besoins de la gestion de la relation avec le client, de l'organisation et de l'exécution des prestations commandées, de la facturation, du respect des obligations légales et réglementaires et, lorsque cela est nécessaire, de la gestion des réclamations. Elles peuvent être transmises aux administrations, collectivités, cimetières, crématoriums, établissements concernés, organismes financiers, assureurs, sous-traitants et autres intervenants lorsque cette transmission est nécessaire à l'exécution des prestations ou au respect d'une obligation légale. Les données sont conservées pendant les durées nécessaires aux finalités concernées et au respect des obligations légales de l'Entreprise. Conformément à la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles, les personnes concernées disposent notamment de droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et d'opposition dans les conditions prévues par la réglementation. Ces droits peuvent être exercés auprès de : contact@cridel.fr. Le client peut également introduire une réclamation auprès de la CNIL.

ARTICLE 18 – DROIT APPLICABLE

Les présentes CGV sont soumises au droit français. Tout différend est traité conformément aux règles légales de compétence applicables. Aucune disposition des présentes CGV ne prive le consommateur des droits impératifs qui lui sont reconnus par la réglementation.

ACCEPTATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Je soussigné(e), Nom et prénom : _____

reconnais avoir reçu les présentes Conditions Générales de Vente, en avoir pris connaissance et les accepter.

Fait à : _____

Le : ____ / ____ / _____

Signature du client : _____